



DECISION DU MAIRE
N°2025/050/D du 07/02/2025
Commande d'études de
climatisation médiathèque

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU la délibération n° 2025/011 portant anticipation sur le budget d'investissement 2025,
- VU la proposition du cabinet ARCS concernant la réalisation d'une étude pour l'installation de système de climatisation de la médiathèque,

Décide :

- de confier au bureau d'étude ARCS, pour un montant de 5.940€ TTC, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la conception d'un système de climatisation de la médiathèque, incluant la remise d'un dossier de consultation des entreprises, le suivi des travaux et des opérations de réception,

Cette décision sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.



Le Maire :

Bernard VEINNANT

Mise en ligne le :

07/02/25